

terlesen wie ersteres, die Anstrengung lohnt sich reichlich. Besondere Aufmerksamkeit widmete der Verfasser der Frage des Kirchenbaus. Nach einer objektiven Ergründung der letzten Polemik über dieses Problem und nach einem schwierigen Studium der (oft verborgenen) Einzelheiten, gelingt es dem Verfasser, mehrere Perioden in dem Bau abzugrenzen und chronologisch festzusetzen (S. 93/4).

Die wichtigste Periode ist sicher die von 1129-1160. Diese wird durch den architektonischen Sinn Norberts charakterisiert, der die Kirche in Besitz nahm und umbaute. Er baute daran nach einem grossen festen Plane : die Sakristei, das Pönitentiarium, den Kreuzgang, das Refektorium, die Tonsur, die westliche Halle und ein Dormitorium (S. 76, 97, 114). Bloss das letzte ist nicht mehr da (1631) : sonst findet sich alles noch vor und wird mit seltener Pietät verwahrt als ein wahrer Schatz mittelalterlicher Baukunst, der durch malerische Schönheit das empfindliche Auge immer aufs neue fesselt. Sowohl Cisterciensische (S. 92) als Hirsauische Einflüsse (S. 53, 55, 99, 109) sind nachweisbar ; die persönlichen Verhältnisse zwischen Norbertus, Bernardus und Arnoldus kennend, kann uns solches nicht wundernehmen.

Wo sich von Prémontré so wenig bis auf unsre Zeit erhalten hat, da richten sich unsre Augen mit umso mehr Liebe nach Magdeburg, um dort zu studieren und zu verstehen, was für ein Heim Norbert seinen Schülern bereiten wollte. Eine Fülle von Zeichnungen, schönen Bildern und beigegebenen Bauplänen leistet unsrer Phantasie jetzt schon Vorschub.

Abtei von Berne.

H. Th. HEIJMAN

* * *

Le cartulaire de l'abbaye de Sélincourt, 1131-1513, édité par M. G. Beaurain (Mémoires de la société des antiquaires de Picardie, tome XL, 1925). Paris, Picard et Amiens, Yvert et Tellier, 1925. In 8°-VIII, 409 pp.

La société des antiquaires de Picardie vient de consacrer le 40^me volume de ses mémoires à l'édition du cartulaire de l'abbaye prémontrée de Saint-Pierre-de-Sélincourt.

Inutile de souligner l'intérêt d'une pareille publication. Tout le monde sait qu'il n'est aucune espèce de source aussi féconde pour l'étude de l'époque médiévale que les chartes et les diplômes. L'histoire générale, l'histoire du droit et des institutions, l'histoire généa-

logique, la toponymie, la chronologie, la philologie et toutes les autres sciences auxiliaires profitent largement de ces textes, dépourvus de tout artifice littéraire et dont le caractère purement pratique présente des garanties peu communes d'objectivité scientifique.

Toutefois, pour qu'une publication de ce genre puisse donner son plein rendement, on a coutume d'imposer à l'éditeur une technique rigoureuse, basée sur des expériences multiples faites dans le domaine de l'érudition.

Il faut, tout d'abord, que l'ensemble des textes soit précédé d'une introduction où se trouve étudiée la provenance ainsi que la nature des actes publiés. S'il s'agit d'originaux, des recherches s'imposent à l'effet de savoir de quelle façon ces pièces étaient conservées et classées d'ancienne date, comment on les traita dans la suite, ce qu'il reste aujourd'hui du groupement primitif. S'il ne possède que des copies enregistrées, l'éditeur décrira minutieusement les différents codices employés, en ayant soin de noter le système d'enregistrement ainsi que la valeur respective de chacun des registres. Il convient aussi de signaler les problèmes de diplomatique, de paléographie, de chronologie que soulève l'ensemble de la documentation et d'en indiquer rapidement la solution.

L'impression des actes doit s'entourer de nombreuses précautions. L'ordre dans lequel on publie les chartes ne peut être laissé à l'arbitraire. Il faut, autant que possible, s'inspirer des catégories anciennes qui ont respecté la connexion naturelle des pièces et, de ce chef, ont été adoptées par les scribes des cartulaires. Chaque charte sera accompagnée de sa date, calculée d'après le comput moderne, ainsi que d'une analyse sommaire de son contenu. Il est requis également de faire la description diplomatique des actes, c'est à dire d'en indiquer les caractères externes, le lieu de conservation ancien et actuel, ainsi que les publications qui en auraient été faites déjà.

Enfin, il y a lieu de compléter le travail par un répertoire chronologique et de dresser l'index alphabétique des noms de lieux et de personnes. L'importance de ces annexes se conçoit : ce sont elles qui permettront au chercheur de mesurer, d'une façon complète, rapide et facile, toute la richesse d'information que recèle l'ensemble des sources publiées.

Faut-il le dire, ces règles, si élémentaires et si universellement admises aujourd'hui, n'ont été suivies que de très loin par l'éditeur du cartulaire de Sélincourt.

Sans doute, Mr. Beaurain a décrit avec soin deux cartulaires dans lesquels ont été copiées, au XIII^e et au XVI^e siècle, les chartes de l'abbaye. Malheureusement il ne semble avoir fait aucun effort en vue de retrouver les originaux. Il peut paraître surprenant que la presque totalité de ceux-ci ait disparu. Encore convenait-il, dans ce cas, de préciser les circonstances qui amenèrent cette perte vraiment néfaste. Quelques mots sur le rôle du monastère dans le passé eussent été bien venus. Pour quiconque n'est pas au courant de l'histoire monastique, la destination des documents publiés reste par trop énigmatique, ce qui ne concourt pas à en faciliter l'interprétation. L'éditeur oublie également de nous parler du système chronologique, employé dans les différentes chancelleries dont émanent les expéditions. Il faut du reste regretter que son attention ait été si peu mise en éveil par un facteur d'une telle importance en matière d'érudition.

L'impression des textes, tout en étant très claire et très lisible, ne satisfait guère aux exigences de la méthode moderne. Mr. Beaurain s'est contenté de placer, en tête de chaque document, la rubrique, souvent très laconique, du cartulaire. Ce qu'il fallait, c'est une analyse brève sans doute mais compréhensive. La datation des pièces a été traitée avec une négligence impardonnable. La plupart du temps les chiffres n'ont pas été réduits au comput moderne. Plusieurs dates, attribuées par l'éditeur, ou peut-être par le scribe du cartulaire — il est difficile de le distinguer — à des chartes ne portant pas de millésime, ne sont pas justifiées (voir, par exemple, pages 79, 80, 85, 93, 94, 102, 107, 108, 109, 112, 123, 124, 125, 134). Pour nombre de documents, l'éditeur ne s'est même pas rendu compte qu'il y avait lieu de vérifier le style suivi dans le calcul chronologique (par ex. pp. 87 et 113 : *mense aprili 1215* ; p. 64-65 : *mense aprili 1208* ; p. 104 : *mense aprili 1206* ; p. 117 : *mense martio 1214* ; p. 122 : *mense martio 1233*, etc.). Certaines transpositions au comput moderne sont incomplètes (pp. 111, 114, 115, 118) ou franchement fautives (p. 221 : confirmation au mois de février et de mars 1262 de chartes datées de décembre 1262 ! ; p. 234 : charte portant comme date *feria VI^a ante nativitatem Johannis Baptiste*, datée par l'éditeur : 20 juin 1268. Il faut 22 juin ; p. 237 : 29 novembre pour 28 novembre ; p. 265 : 24 février pour 26 février ; p. 274 et 276 : 18 mars pour 23 mars, etc. etc.). Il faudra donc que le lecteur examine lui-même le problème chronologique d'une foule de documents, chose inconcevable dans une publication de textes diplomatiques. Quant à la description des actes, elle est absolument insuffisante. On ne dit

même pas quels folios occupent les textes dans les cartulaires. Nous ignorons si les quelques originaux, imprimés par Mr. Beaurain, sont écrits sur papier ou sur parchemin, s'ils sont scellés ou non, s'il y a des annotations dorsales. Quel est l'ordre suivi dans la transcription des chartes ? Est-ce celui du cartulaire ? J'incline à le croire, mais un mot d'explication était de mise.

La table ou index, apposée à la fin du volume, est incomplète et défectueuse. Les noms de personnes ne sont placés qu'aux vocables des endroits sous lesquels les personnages sont désignés dans les textes ! Il n'y a pas non plus de répertoire chronologique, si indispensable hic in casu, vu l'ordre de publication adopté.

En un mot, pour dire toute ma pensée, l'édition du cartulaire de Sélincourt est une œuvre manquée. Assurément nous devons savoir gré à Mr. Beaurain de nous avoir signalé l'existence d'une série de textes, très suggestifs pour l'histoire d'un monastère prémontré et pour celle de la région dans laquelle il était situé. Toutefois, son travail est à reprendre d'après un procédé plus scientifique. Tel qu'il se présente pour le moment, il ne saurait servir que comme pis-aller ; les scolastiques médiévaux lui auraient sans doute appliqué la fameuse fiche de consolation : *Melius est sic esse quam penitus non esse !*

PI. LEFEVRE

* * *

Notre confrère Ambroise Dobbeltstein, de l'abbaye de West Deperre, vient d'éditer chez M. L. Nemmers, Milwaukee, Wisconsin, différentes œuvres musicales religieuses :

1) Offertoire, à 2 ou 4 voix et orgues : a) de la 1^e et 3^e messe de Noël ; b) de la fête de Pâques ; c) de la Pentecôte ; d) de la Fête-Dieu.

2) Messe, à 4 voix mixtes et orgues, en l'honneur de Ste. Thérèse de l'Enfant Jésus.

3) Messe, à 4 voix d'hommes et orgues, en l'honneur de Ste. Jeanne d'Arc.

4) Missa solemnis, à 4 voix mixtes et orgues.

Toutes ces compositions semblent bien répondre aux exigences des prescriptions pontificales, et sont très recommandables. Elles sont abordables pour des chœurs de force moyenne. La Missa solemnis, d'une conception plus large et d'une structure polyphonique en certains passages plus compliquée, exige un effort